

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017**

**Compte-rendu affiché le :** 19 septembre 2017

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 19 septembre 2017

**N° 17-09-02**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 8 septembre 2017

**OBJET :**  
**Plan « Le Numérique à l'Ecole » – Convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et les communes.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 27

**Secrétaire de séance :** Svitlana PRESSENSE

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Lionel CANNOO – Svitlana PRESSENSE – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

René THELISSON à Olivier PERRET – Catherine MAREY à Joëlle VILLEMAGNE – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Lionel CANNOO – Fabienne MULARD à Jean-Marc ALVES – Geneviève NIGAY à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170914-17\_09\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2017  
Publication : 19/09/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

**PLAN « LE NUMERIQUE A L'ECOLE » - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LES COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa compétence « multimédia dans les écoles », Saint-Etienne Métropole conduit un plan d'équipement numérique pour les écoles nommé Plan Le numérique à l'école.

Cette opération, menée en lien étroit avec l'Education Nationale a pour objectif de doter l'ensemble des écoles maternelles, élémentaires, primaires publiques et privées du territoire en équipements numériques dont le choix est validé dans les instances de Saint-Etienne Métropole, en assurant, pour une efficacité pédagogique optimale, une véritable cohérence entre l'équipement des écoles et la formation des enseignants.

Pour les Communes, il est prévu la passation d'une convention avec Saint-Etienne Métropole qui fixe les rôles et engagements de chacune des collectivités en ce qui concerne les écoles publiques. Cette convention est valable sur la durée du Plan 2016-2020.

La présente délibération vise à approuver cette convention de partenariat qui prévoit :

- L'organisation d'un diagnostic numérique partagé entre Saint-Etienne Métropole, la Commune et l'Education Nationale ;
- Les rôles et engagements de Saint-Etienne Métropole et des Communes en ce qui concerne les écoles publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et les Communes pour le Plan Le Numérique à l'Ecole.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170914-17\_09\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2017

Publication : 19/09/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 19 septembre 2017.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.